

MINISTERE DE LA SANTE

.....
CABINET DU MINISTRE

.....
ECOLE NATIONALE DE SANTE PUBLIQUE
« Dr COMLAN Alfred A. Quenum »

BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

ARRETE n° 2011 ^{No 186} : /MS/CAB/SG/ENSP
portant nomination de Directeur de service
à l'Ecole nationale de santé publique

LE MINISTRE DE LA SANTE

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2011-002/PRES du 13 janvier 2011 portant
nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2011-004/PRES/PM du 16 janvier 2011
portant composition du Gouvernement du Burkina Faso;

VU le décret 2011-072/PRES/PM/SG-CM du 24 février 2011 portant
attributions des membres du Gouvernement ;

VU le décret n° 77-338/PRES/SP/AS du 05 septembre 1977 portant
création de l'Ecole nationale de santé publique ;

VU le décret 2000 – 467/PRES/PM/MS/MEF/MFPDI du 06 octobre
2000 portant statut particulier de l'ENSP ;

VU le décret n° 2008 – 520/PRES/PM/MS du 9 septembre 2008 portant
nomination du Directeur général de l'ENSP ;

VU le décret 2011– 156/PRES/PM/MS du 24 mars 2011 portant
organisation du Ministère de la santé ;

Sur proposition du Directeur général de l'Ecole nationale de santé
publique ;



A R R E T E

Article 1 : Madame OUEDRAOGO/SAWADOGO Valentine Yollande, Mle 28 580, Conseiller de santé, est nommée Directrice des études et des stages de l'Ecole nationale de santé publique.

Article 2 : Le Secrétaire général du Ministère de la santé et le Directeur général de l'ENSP sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressée et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

CAB/MS

SG

DGS

DRH

DG/ENSP

SOLDE

CF

Toutes directions centrales

Tous les services rattachés

Intéressés

Archives

Ouagadougou, le 15 AVR 2011


Seydou BOUDA

